ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA METROPOLE LORRAINE
Rue Robert BLUM 54700 Pont à Mousson

EPML

RAPPORT D'ACTIVITE
ANNEE 1979

RAPPORT D'ACTIVITE
ANNEE 1979

Rapport présenté par ***M. Jacques JUNG Directeur de l E.P.M.L***

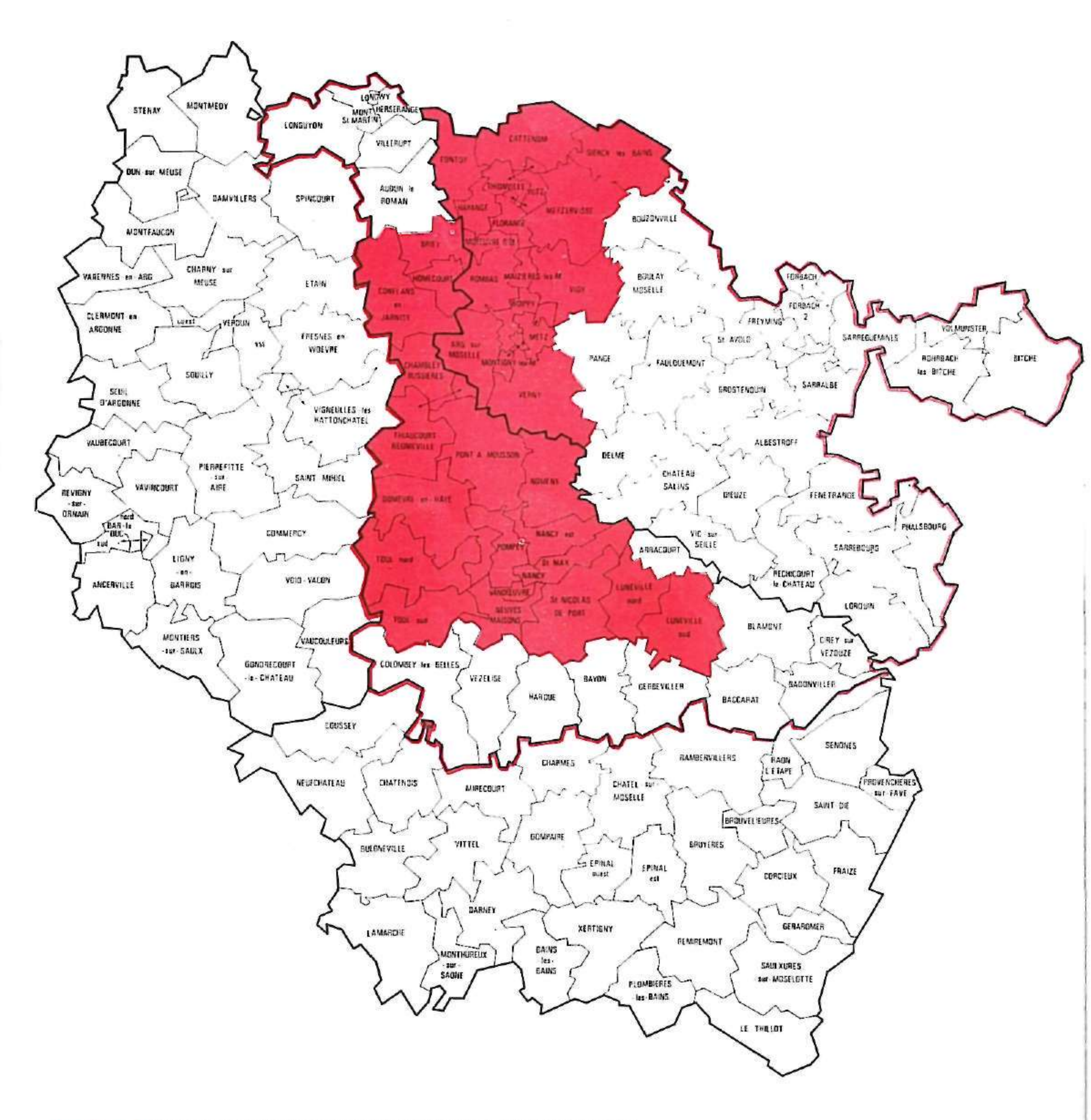
SOMMAIRE



INTRODUCTION:

PRESENTATION DE L'ACTON DE L'ETABLISSEMENT

AIRE D'INTERVENTION DE L'E.P.M.L.



AIRE METROPOLITAINE NANCY METZ THIONVILLE

LIMITE des DEPARTEMENTS de MEURTHE et MOSELLE et de la MOSELLE

PRESENTATION DE L'ACTION DE L'ETABLISSEMENT

Le présent rapport d'activité, dans le même esprit que les précédents, indique les résultats de l'année 1979 ainsi que les résultats cumulés depuis l'origine.

- Il décrit l'activité de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine sous deux rubriques principales :

• l'action propre concerne les activités menées par l'Etablissement sur ses fonds propres dans l'aire métropolitaine NANCY-METZ-THIONVILLE.

Elle est présentée sous trois facettes :

les acquisitions et les cessions,

la gestion des Zones d'Aménagement Différé,

la gestion du patrimoine.

• l'action en prestataire de services qui désigne les activités menées par l'Etablissement pour le compte de l'Etat ou des collectivités publiques qui en mobilisent le financement. Cette action peut avoir pour cadre géographique la totalité des territoires des deux départements de Meurthe et Moselle et de la Moselle.

- Il amorce une analyse de l'action de l'Etablissement fondée sur l'utilité finale de ses interventions foncières :

. opérations liées à l'aménagement des zones d'activités industrielles, artisanales ou d'entrepôt,

. opérations liées au développement de l'habitat, des commerces. et des services,

. opérations liées à la mise en place des infrastructures des grands équipements et des services publics,

. opérations liées à l'amélioration du cadre de vie et à" la protection des espaces verts.

- Il évoque également les conditions de réalisation de cette politique foncière et notamment la mise en place d'une politique contractuelle avec les communes pour la création d'espaces verts publics aménagés.

SECTEURS D'INTERVENTION DE L'E.P.M.L.

1ère PARTIE

ACTION PROPRE

A - PRESENTATION DES SECTEURS D'INTERVENTION DE L'E.P.M.L.

Quelques chiffres permettent de présenter globalement l'action de l'Etablissement :

. en 1979, 403 hectares de terrains ont été acquis pour un montant de 30 000 000 F,

. depuis l'origine, le cumul des surfaces de terrains acquis s'élève à 2810 hectares pour un montant de 136 3C0 00C F.

Ces interventions se sont localisées dans des secteurs en nombre croissant.

C'est ainsi qu'en 1979 :

- cinq nouvelles opérations ont été dotées d'une Autorisation de Programme (les opérations dotées d'une Autorisation de Programme sont présentées dans le tableau ci-après- les opérations nouvelles sont soulignées dans la colonne "intitulé").

- sept nouvelles Zones d'Aménagement Différé couvrant une superficie de 2714 hectares ont été créées, instituant le droit de préemption au profit de l'E.P.M.L.,(ces zones ainsi que les Z.A.D. antérieures sont présentées sur le tableau II ci-après),

- six nouveaux périmètres englobant une superficie de 266 hectares ont été déclarés d'utilité publique. (Les périmètres de D.U.P. sont ënumérés dans leur ensemble dans le tableau III ci-après).

1°) Secteurs dotés d'une Autorisation de Programme

TABLEAU I

Secteurs	A.P. antérieures	A.P. 1979	Cumul des A.P.
ENNERY	24 000 000	-	24 000 000
SEMECOURT	13 000 000	- 1 000 000	12 000 000
TOUL	17 000 000	-	17 000 000
GONDREVILLE	9 500 000	+ 5 500 000	15 000 000
D0MBASLE-R0SIERES	3 500 000	+ 500 000	4 000 000
SUD DE NANCY (hors PAF)	7 550 000	-	7 550 000
FACULTE DE PHARMACIE	2 050 000	+ 500 000	2 550 000
AEROPORT REGIONAL	5 000 000	-	5 000 000
SUD EST DE METZ	9 500 000	-	9 500 000
VAL DE MOSELLE	7 000 000	-	7 000 000
THIONVILLE NORD EST	10 000 000	-	10 000 000
BATILLY SAINT AIL	4 000 000	-	4 OCO 000
LUNEYILLE	2 000 000	-	2 000 000
ATTON	2 000 000	+ 500 000	2 500 000
FLORANGE SAINTE AGATHE	1 400 000	+ 3 000 000	4 400 000
KOENIGSMACKER	5 000 000	- 4 000 000	l 000 000
HAUCONCOURT NORD	6 000 000	- 5 000 000	1 000 000
HAUCONCOURT SUD	4 000 000	-	4 000 000
JARNY	1 500 000	+ 500 000	2 000 000
NANCY BRAB0IS	6 000 000	+ 2 500 000	8 500 000 '
FAMECK UCKANGE	2 000 000	+ 4 500 000	6 500 000
VALLEE DE LA CANNER	1 000 000	-	1 000 000
VALLEE DE L'ORNE	-	+ 2 000 000	2 000 000
THIONVILLE ILLANGE	-	* 6 000 000	6 000 000
MARANGE SILVANGE	-	+ 7 500 000	7 500 000
THIONVILLE	-	+ 5 OCO 000	5 000 000
PAF DE METZ	5 000 000	-	5 000 000
CONTRAT VERT DE METZ	-	+ 3 000 000	3 000 000
PAF DE NANCY (1)	15 000 000	-	15 000 000
CONTRAT VERT DE NANCY (2)	3 000 000	+ 2 000 000	5 000 000
AUTRES ACTIONS CONCERTEES (3)	5 000 000	- 2 000 000	3 000 000
PREEMPTIONS DIVERSES (4)	5 000 000	- 1 000 000	4 000 000
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES (S)	12 000 000	- 1 000 000	11 000 000
TOTAL	188 000 000	+ 29 000 000	217 000 000

(1) Cette opération regroupe les zones suivantes : Quartier Pichon et Nancy-Sud (Sous DUP).

(2) Cette opération regroupe les zones suivantes : Quartier Charles III S NANCY, le Charmois à VANDOEUVRE, SAINT-MAX et HEILLECOURT.

(3) Cette opération couvre notamment la zone de CHAMPIGNEULLES.

(4) Cette opération regroupe les secteurs couverts par une ZAD et qui ne font pas l'objet d'une action bien individualisée par exemple : les ZAD de la MAXE, FROUARD, ESSEY-PULNOY, VANTOUX SUD.

(5) Cette opération regroupe notamment les zones de VILLERS Centre, VANDOEUVRE SUD. BRIEY NORD et PONT A MOUSSON.

2°) Secteurs couverts par une Z.A.D.

TABLEAU II

Secteurs	ZAD antérieures (ha)	ZAD 1979 (ha)	TOTAL ZAD (ha)
ENNERY	1365	-	1365
SEMECOURT	1531	-	1531
TOUL	2117	-	2117
GONDREVILLE	3162	-	3162
SUD DE NANCY	927	-	927
AEROPORT REGIONAL		1484	1484
SUD EST DE METZ	790	-	790
VAL DE MOSELLE	135	-	135
THIONVILLE NORD EST	680	-	680
BATÏLLY SAINT AIL	540	129 (i) 627 (2)	1296
ATTON	363	-	363
FLORANGE SAINTE AGATHE	310		310
KOENIGSMACKER	56	-	56
JARNY	-	108 (3) 48 (4)	156
FAMECK UCKANGE	201	-	201
VALLEE DE LA CANNER	255	-	255-
PAF DE METZ	160	-	150
PAF DE NANCY	292	-	292
PREEMPTIONS DIVERSES	1752	284 (5) 34 (6)	2070
TOTAL	14636	2714	17350

(1) Z.A.D. de BATÏLLY

(2) Z.A.D. de SAINT AIL

(3) Z.A.D. de JARNY

(4) Z.A.D. de GIRAUMONT

(5) Z.A.D. de MARLY

(6) Z.A.D. de TERVILLE

3°) Secteurs couverts par une D.U.P. TABLEAU III

Secteurs	DUP antérieures (ha)	DUP 1979 (ha)	TOTAL (ha)
ENNERY	500	-	500
SEMECOURT	200	-	200
TOUL : TACONNET	90	-	90
VILLEY SAINT ETIENNE	730	-	730
GONDREVILLE	219	-	219
DOMBASLE ROSIERES	185	-	185
SUD DE NANCY (hors PAF)	30	-	30
FACULTE DE PHARMACIE	0.43	-	0.43
VAL DE MOSELLE (1)	-	105	105
THIONVILLE NORD EST	312	-	312
BATILLY SAINT AIL	123 .	-	123
ATTON	58.50	-	58.50
HAUCONCOURT	-	29	29
JARNY	-	40	40
FAMECK UCKANGE	-	71	71
MARANGE SILVANGE	-	19	19
PAF DE NANCY	113	-	113
CONTRAT VERT DE NANCY (?)	-	1.55	1.55
TOTAL	25C0.93	265.55	2826.40

(1) MAIZIERES LES METZ

(2) NANCY -• Quartier Charles III

Quelques remarques peuvent être faites sur l'évolution des secteurs d'intervention de VE.P.M.L. au cours de l'année 1979 :

. l'action en vue du développement de l'industrie se diversifie : des secteurs nouveaux sont dotés d'Autorisations de Programme : THIONVILLE-ILLANGE et MARANGE-SILVANGE ; d'autres secteurs sont dotés d'Autorisations de Programme complémentaires : ATTON et FLORANGE Ste AGATHE. Enfin, des D.U.P. sont prises sur HAUCONCOURT, JARNY, MARANGE-SILVANGE.

Ces actions foncières dénotent une volonté de favoriser les petites opérations industrielles, la constitution de grandes plate -formes telles ENNERY, THIONVILLE et TOUL, étant achevée.

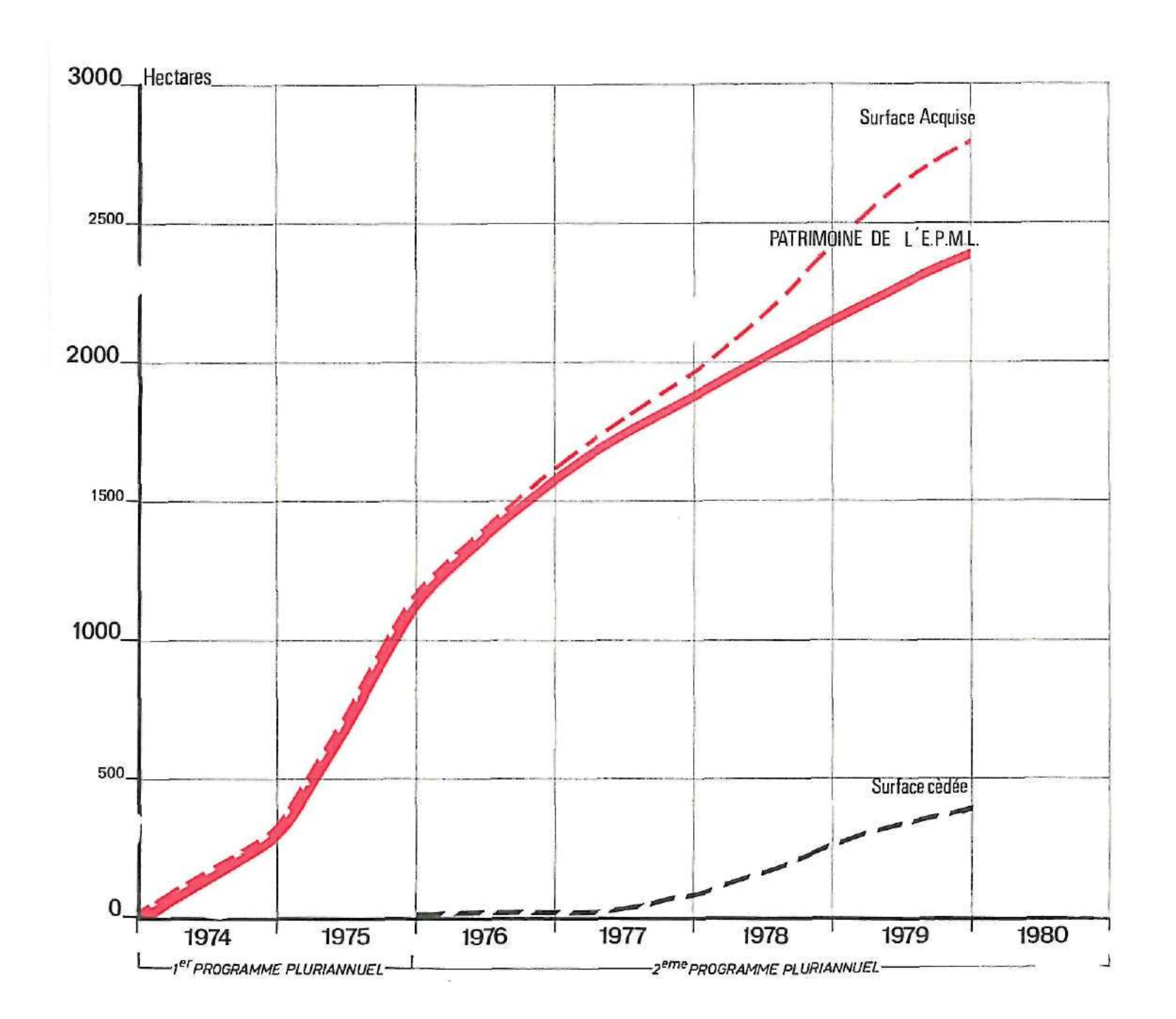
. l'action en faveur de la création d'espaces verts prend son véritable démarrage : des Autorisations de Programme sont ouvertes sur les secteurs de la Vallée de l'Orne, de THIONVILLE, de METZ, de MARANGE-SILVANGE qui s'ajoutent aux A.P., Vallée de la Canner et Contrat Vert de NANCY. Une D.U.P. est prise pour le Quartier Charles III à NANCY. Les résultats de l'action de l'E.P.M.L. en 1979 confirmeront ces premières réflexions.

B - BILAN DE L'INTERVENTION DE L'E.P.M.L.

Le bilan de l'action de l'E.P.M.L. peut être résumé en quatre chiffres principaux.

	Année 1979	Résultats cumulés au 31.12.1979
Acquisitions	408 ha	2810 ha
Cessions	118 ha	389 ha
	TOTAL du patrimoine foncier	2421 ha

Un an avant la fin de l'exécution du deuxième programme pluriannuel, il est intéressant de représenter l'évolution du patrimoine de l'Etablissement :



I - Bilan des acquisitions et des cessions

a) Résultats de l'année

Les 408 hectares de terrains acquis l'ont été, dans leur majorité, à l'amiable ; en effet, 11 hectares de terrains seulement ont été acquis par expropriation, tandis que 6 hectares l'ont été par préemption dans le cadre de la gestion des Z.A.D.

Comme par le passé, l'Etablissement a évité, dans la mesure du possible d'utiliser des mesures contraignantes pour réaliser les opérations programmées. Cependant le recours à l'expropriation a été indispensable dans plusieurs cas :

. pour concrétiser des acquisitions ponctuelles,

. pour achever des acquisitions de terrains nécessaires à la constitution de plate -formes d'un seul tenant,

. pour mener à bien des acquisitions urgentes dont le succès dans les délais impartis était indispensable.

C'est ce qui explique que des procédures d'expropriation en nombre croissant, aient été lancées en 1979. Ainsi, sept enquêtes parcellaires ont été engagées :

- deux sur le secteur de MARANGE-SILVANGE en vue de l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités (arrêtés de cessibilité du 9 avril et du 24 décembre 1979),

- deux sur le secteur de GONDREVILLE en vue de compléter les acquisitions réalisées sur les communes de FONTENOY d'une part et de GONDREVILLE d'autre part, (arrêtés de cessibilité du 2 septembre 1979),

- une sur le secteur de NANCY-SUD aux fins de terminer les acquisitions de terrains compris dans le périmètre de D.U.P.,

- une pour l'opération "Contrat Vert de NANCY" en vue de l'acquisition du Parc du Charmois à VANDOEUVRE (l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire a été pris conjointement avec l'arrêté d'ouverture d'enquête de D.U.P.),

- une en vue de l'acquisition d'une propriété située, 22 rue Madame de Vannoz à NANCY (l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire a été pris conjointement avec l'arrêté d'ouverture d'enquête de D.U.P.).

D'autre part, deux ordonnances d'expropriation ont été rendues :

- une sur le secteur de MARANGE-SILVANGE concernant deux propriétés et 1 ha de terrains,

- une sur le secteur de GONDREVILLE concernant cinq propriétés et près de 4 ha de terrains.

Enfin, treize jugements en fixation d'indemnités sont intervenus :

- dix sur le secteur d'ATTON concernant 8 ha,

- un sur le secteur de MARANGE-SILVANGE concernant 1 ha,

- un sur le secteur de SEMECOURT concernant 1 ha 50,

- un sur le secteur de THIONVILLE NORD-EST concernant 40 cires.

La superficie des acquisitions menées en 1979 est inférieure à celle de l'année précédente (460 ha), mais elle concerne des masses financières légèrement plus importantes : 30 058 000 F ont été consommés en 1979 contre 28 593 000 F en 1978. ce qui met en évidence le coût unitaire plus élevé du foncier dans les nouvelles zones d'intervention de l'Etablissement.

b) Résultats cumulés

L'action cumulée de l'E.P.M.L. depuis l'origine peut être résumée de la manière suivante :

	Surface	%
Acquisitions amiables	2638 ha	93,9
Acquisitions par préemption	82 ha	2,9
Acquisitions par expropriation	90 ha	3,2
TOTAL des acquisitions	2810 ha	100,0

Ces résultats globaux sont ventilés par secteur dans le tableau IV ci-après qui présente, pour chaque opération programmée, les surfaces acquises et les crédits consommés au cours des années antérieures, au cours de l'année 1979, et leur cumul depuis l'origine.

Le graphe de la page 20, fait apparaître le montant des A.P. affectés à chaque opération et le montant des crédits de paiement consommés. La carte de la page 21 représente les surfaces acquises par secteur.

c) Récapitulation des acquisitions par secteurs d'interventions

-

TABLEAU IV

Secteurs	Années antérieures		Année 1979		Cumul au 31.12.1979	
	Surface d)	Montant (2)	Surface	Montant	Surface	Montant
ENNERY	665	1? 543	12	1 235	677	20 778
SEMECOURT	203	9 019	22	1 071	225	10 090
TOUL	515	15 216	-	8	515	15 224
GONDREVILLE	320	11 708	39	2 360	359	14 06S
DOMBASLE ROSIERES	74	3 167	-	-	74	3 1G7
SUD DE NANCY (hors PAF)	63	5 336	38	1 760	101	7 096
FACULTE DE PHARMACIE	0.50	1 700	-	72	0.50	1 772
AEROPORT REGIONAL	-	-	-	-	-	-
SUD EST DE METZ	122	6 538	-	35	122	6 573
VAL DE MOSELLE	70	2 324	20	687	90	3 011
THIONVILLE NORD EST	113	7 211	5	177	118	7 388
BATILLY SAINT AIL	138	2 867	-	3	138	2 870
LUNEVILLE	-	-	-	-	-	-
ATTON	47	1 073	10	599	57	1 672
FLORANGE SAINTE AGATHE	0.50	258	36	3 136	36.50	3 394
KOENIGSMACKER	-	1	-	-	-	1
HAUCONCOURT NORD	-	-	-	-	-	-
HAUCONCOURT SUD	-	-	17	1 797	17	1 797
JARNY	-	-	31	913	31	913
NANCY BRABOIS	14	3 898	11	4 020	25	7 918
FAMECK UCKANGE	-	9	2	342	2	351
VALLEE DE LA CANNER	-	1	-	-	-	1
VALLEE DE L'ORNE	-	-	-	-	-	-
THIONVILLE ILLANGE	-	-	-	-	-	-
MARANGE SILVANGE	-	-	120	5 586	120	5 586
THIONVILLE	-	-	35	1 558	35	1 558
PAF DE METZ	-	-	-	-	-	-
CONTRAT VERT DE METZ	-	-	1	164	1	164
PAF DE NANCY	29	9 C98	-	244	29	9 342
CONTRAT VERT DE NANCY	-	-	1	3 511	1	3 511
AUTRES ACTIONS CONCEDEES	-	-	-	-	-	-
PREEMPTIONS DIVERSES	13	1 563	1	109	14	1 G72
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	15	5 747	7	671	22	6 418
TOTAL	2 402	106 277	408	30 058	2 810	136 335

(1) hectares

(2) milliers de francs

d) Acquisitions sous conventions SAFERL/EPML

L'E.P.M.L. et la SAFERL ont mis en place une structure contractuelle aux termes de laquelle la SAFERL s'engage pendant un temps limite à réserver des terrains pour la réinstallation d'agriculteurs concernés par l'action de l'Etablissement. En contrepartie., ce dernier verse à la SAFERL les fonds correspondant au coût de ces terrains.

Date de la convention	Surface réservée (ha)	Commune concernée	Montant de l'avance (F)	Date de remboursement	Montant du remboursement (1) (F)
03.07.1974	39	COLOMBEY LES BELLES	700 000	30.09.1975	729 400,00
29.11.1976	155	MAIZERY	2 000 000	31.03.1978	2 085 652,77
15.10.1977	209	COIN les CUVRY	3 110 000	28.12.1978	3 263 075,90
02.12.1977	54	TREMERY et RIJRANGE LES THIONVILLE	891 000	02.06.1979	940 847,74
22.02.1979	52	JARNY	680 000	-	-

(1) Intérêts compris

La convention signée au cours de l'année concerne la Ferme Sainte-Catherine à JARNY susceptible d'être proposée à des exploitants pour compenser les acquisitions de terrains sur la Zone Industrielle de JARNY.

e) Acquisition en concertation pour la création d'espaces verts

Au cours de l'année 1979, l'Etablissement a engagé un nouveau type d'intervention foncière en vue de la création d'espaces verts ouverts au public.

Cette action est conforme aux principes qui avaient. été retenus lors de l'élaboration du deuxième programme pluriannuel. puis confirmés par le Comité Interministériel d'Aménagement *du* Territoire (CIAT). Lors de sa réunion du 26 juin 1976, le CIAT approuvant ce programme avait souhaité "que soient étudiées et mises en oeuvre des actions concertées avec les agglomérations de la Métropole Lorraine et l'Etablissement... et qu'elles soient engagées plus particulièrement en matière d'espaces verts et d'amélioration du cadre de vie".

C'est ainsi qu'une politique contractuelle a été mise en place en 1979 avec différentes communes de la Métropole. Deux méthodes différentes ont été appliquées selon les cas :

. Dans une première formule, l'E.P.M.L. acquiert à 100 % les terrains destinés a être aménagés en espaces verts et rétrocède 70 % en indivision à la commune, dans un délai maximum de deux ans, l'E.P.M.L. restant propriétaire de 30 %, La cession à la collectivité locale de sa part de 70 % se réalise au prix de revient actualisé mais les conditions de règlement du prix sont débattues avec la collectivité, au cas par cas : un échelonnement *du* paiement étant éventuellement admis, à condition qu'il soit limité à 7 ans.

La commune doit s'engager à affecter sa part à la constitution d'une zone de loisirs ou d'un espace vert, ouvert au public ou affecté à un usage d'intérêt public. L'E.P.M.L. de son côté, met gratuitement sa part à la disposition de la ville pour être affectée aux mêmes fins. En contrepartie de cette gratuité, la ville paye en totalité les charges et impôts pesant sur l'immeuble et supporte seule le coût des travaux d'aménagement.

En outre, le rachat de la part E.P.M.L. par la commune n'est envisagé que si un document d'urbanisme régulièrement approuvé, modifie cette affectation. Dans ce cas, le rachat serait de droit, à la valeur vénale du terrain nu, telle que fixée par le service des domaines ; en aucun cas, il ne serait tenu compte de la valeur des équipements déjà effectués.

C'est ce premier type de procédure qui a été retenu en concertation avec les communes de VANDOEUVRE, NANCY, VANTOUX et THIONVILLE.

. Dans une seconde formule, l'E.P.M.L. acquiert 30 % des terrains déjà propriété communale, cette participation apparaissant comme une aide financière a posteriori ; les règles relatives à l'organisation de l'indivision ainsi qu'à l'utilisation des terrains sont identiques a celles évoquées plus haut.

Cette formule a été appliquée avec les communes de SAINT-MAX et HEILLECOURT.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des opérations contractuelles qui ont été engagées :

Acquisition à 100 % par l'E.P.M.L. avant rétrocession de la part communale de 70 %

Collectivité	Superficie (ha)	Coût total d'acquisition 100 % MF	Coût final 30 % EPML MF	Date signature convention	Période de remboursement
VANDOEUVRE	4	5 454 (1)	1 636	03.08.1979	1981 à 1987
NANCY	1	3 648 (1)	1 094	08.10.1979	1979 â 198?
VANTOUX	1	170	51	05.12.1979	1980 à 1982
THIONVILLE	34	1 488	446	en cours de nsgociation	
Sous-total .	40	10 760	3 227		

Acquisition parl'E.P.M.L. de 30 % des terrains déjà propriété communale

Collectivité	Superficie (ha)	Coût total	Coût final	Date signature
SAINT MAX	0.40		261	12.11.1979
HEILLECOURT	13	"	900	en cours de signature
Sous-total	13.40	-	1 161	
TOTAL GENERAL	53-40	10 760	4 388	

(1) Estimation

En outre, dans le cadre de sa politique de réserves foncières, et sans engagement des collectivités locales quant à un éventuel rachat, l'E.P.M.L. a procédé à l'acquisition de deux ensembles boisés : le Bois de *Grève* (NANCY-SUD hors PAF) d'une superficie de 46 hectares pour un montant de 635 000 F» le Bois Labbé (MARANGE-SILVANGE) d'une superficie de 93 hectares pour un montant de 1 500 000 F.

Ultérieurement, des conventions de gestion, d'entretien ou d'ouverture au public pourraient être contractées avec les collectivités afin de déterminer les conditions de mise en valeur de ce patrimoine forestier.

Au cours de l'année 1979, 23 cessions se sont concrétisées portant sur une superficie totale de 118 ha et un montant de près de 10 200 000 F.

Ce résultat est moins important en superficie que celui de l'année précédente (208 ha), mais il est comparable en valeur (9 959 000 F en 1978). Les recettes encaissées dépassent nettement les prévisions budgétaires qui avaient été établies a 6 980 000 F.

Ces transactions qui concernent huit secteurs différents sont très diverses quant à leur objet :

. Implantation de Renault sur le secteur de THIONVILLE (30 ha),

. Aménagement des zones industrielles de T0UL-TACONNET (44 ha), MARANGE-SILVANGE (9 ha),

. Création d'un lotissement sur le secteur de SEMECOURT (7 ha),

. Aménagement d'un terrain de sports â TREMERY (5 ha),

. Restructuration d'exploitations agricoles sur les secteurs d'ENNERY (8 ha) et de GONDREVILLE (0 ha 50),

. Amélioration du réseau routier, ENNERY (4 ha), PONT A MOUSSON (2 ha).

b) Résultats cumulés

Au total, 389 ha de terrains ont été vendus. Ils représentent 14 % de l'ensemble des superficies qui ont été acquises par l'Etablissement.

L'ensemble des ventes réalisées par VE.P.M.L. est présenté sur 'le tableau V ci-après.

c) Récapitulation des cessions par secteurs d'intervention TABLEAU V

Secteurs	Années antérieures		Année 1979		Cumul au 31.12.1979	
	Surface (1)	Montant (2)	Surface	Montant	Surface	Montant
ENNERY	130	5 159	19	611	149	5 770
SEMECOURT	£	29	7	525	7	554
TOUL	35	2 199	45	2 818	80	5 017
GONDREVILLE	20	1 094	6	3	20	1 097
DOMBASLE-ROSIERES	54	2 746	-	-	54	2 746
ZUD DE NANCY (hors PAF)	£	18	-	-	£	18
ZUD EST DE METZ	26	1 401	-	-	26	1 401
THIONVILLE NORD EST	℮	15	30	2 246	30	2 261
BATILLY SAINT AIL	4	71	-	-	4	71
MARANGE-SILVANGE	-	-	9	767	9	767
PREEMPTIONS DIVERSES	S	51	-	-	£	51
AUTRES INTERVENTIONS ONCIERES	2	831	8	3 204	10	.4 035
TOTAL.	271	13 614	118	10 174	389	23 788

(i) nectares
(2) milliers de francs

Il peut être souligné que l'E.P.M.L. s'est attaché au maximum a constituer des plate-formes d'un seul tenant qui peuvent être mises à la disposition des aménageurs.

En ce qui concerne les terrains à vocation industrielle, de nombreuses plate-formes sont disponibles :

- Sur le Pôle d'ENNERY, quatre plate-formes de surfaces respectives de 120 ha, 90 ha, 45 ha et 30 ha ; sur les deux premières plate-formes, l'extension de PEUGEOT-CITROËN d'une part et l'implantation de GAROLOR sont à l'étude.

- Sur le Pôle Industriel de TOUL, six plate-formes :

. trois sur le secteur de VILLEY SAINT ETIENNE, constituées de terrains ETAT/E.P.M.L., de superficies respectives de 80 ha, 45 ha et 25 ha,

. deux sur la zone portuaire de TOUL-GONDREVILLE, constituées de terrains ETAT de 50 ha et 15 ha,

. une sur le secteur du TACONNET, d'une suface de 50 ha, cédée à un aménageur mais non encore commercialisée.

- Sur la Zone Industrielle de DOMBASLE-ROSIERES, une plate-forme de 54 ha cédée S un aménageur mais non encore commercialisée.

- Sur THIONVILLE NORD-EST, une plate-forme de 60 ha.

- Sur ATTON, deux plate-formes de 20 ha et 15 ha.

- Sur HAUCONCOURT, une plate-forme de 20 ha.

De même en ce qui concerne l'habitat, diverses plate-formes sont constituées :

- Sur le secteur de SEMECOURT, deux plate-formes de 175 ha et 190 ha, l'une propriété de l'E.P.M.L., l'autre de TETAT.

- Sur le secteur de METZ SUD-EST, une plate-forme de 55 ha est en cours d'acquisition.

- Sur le secteur de NANCY-SUD, deux plate-formes de 75 ha et 15 ha.

- Sur le secteur de GONDREVILLE, deux plate-formes de 200 ha et 70 ha, l'une constituée de terrains de VE.P.M.L. et de l'ETAT, l'autre uniquement de terrains de l'E.P.M.L.

aménagements envisagés.

Le bilan des acquisitions et des cessions appelle les remarques suivantes :

- l'action en faveur du développement de l'industrialisation, engagée dés l'origine, s'est poursuivie en 1979. 131 hectares de terrains ont été acquis représentant 33 % des emprises achetées et 32 % des crédits consommés au cours de Vannée.

En outre, près de 90 hectares de terrains ont été revendus soit 76 % des surfaces cédées mais 59 % seulement des recettes de cessions encaissées.

Il convient de noter d'ailleurs que la plupart des récentes implantations industrielles en Métropole Lorraine se sont portées sur des plate-formes appartenant à l'Etablissement Public.

- les interventions liées au développement de l'habitat se sont intensifiées et ont nécessité des crédits importants. 125 hectares de terrains destinés à l'urbanisation ont été acquis en 1979 pour un montant de 12 830 000 F, soit 30 % des surfaces achetées et 43 % des crédits consommés au cours de l'année.

Les ventes de terrains pour l'habitat sont restées peu importantes : 11 % des surfaces vendues mais 32 % des recettes encaissées en 1979.

- l'accent s'est porté sur les acquisitions de terrains à vocation d'espaces verts : 37 % des surfaces achetées et 25 % des crédits consommés en 1979.

- les ventes de terrains à vocation d'espaces verts ou concernés par des projets d'infrastructures ont été très modestes : 11 % des superficies vendues et 9 % des recettes de cessions au cours de l'année 1979.

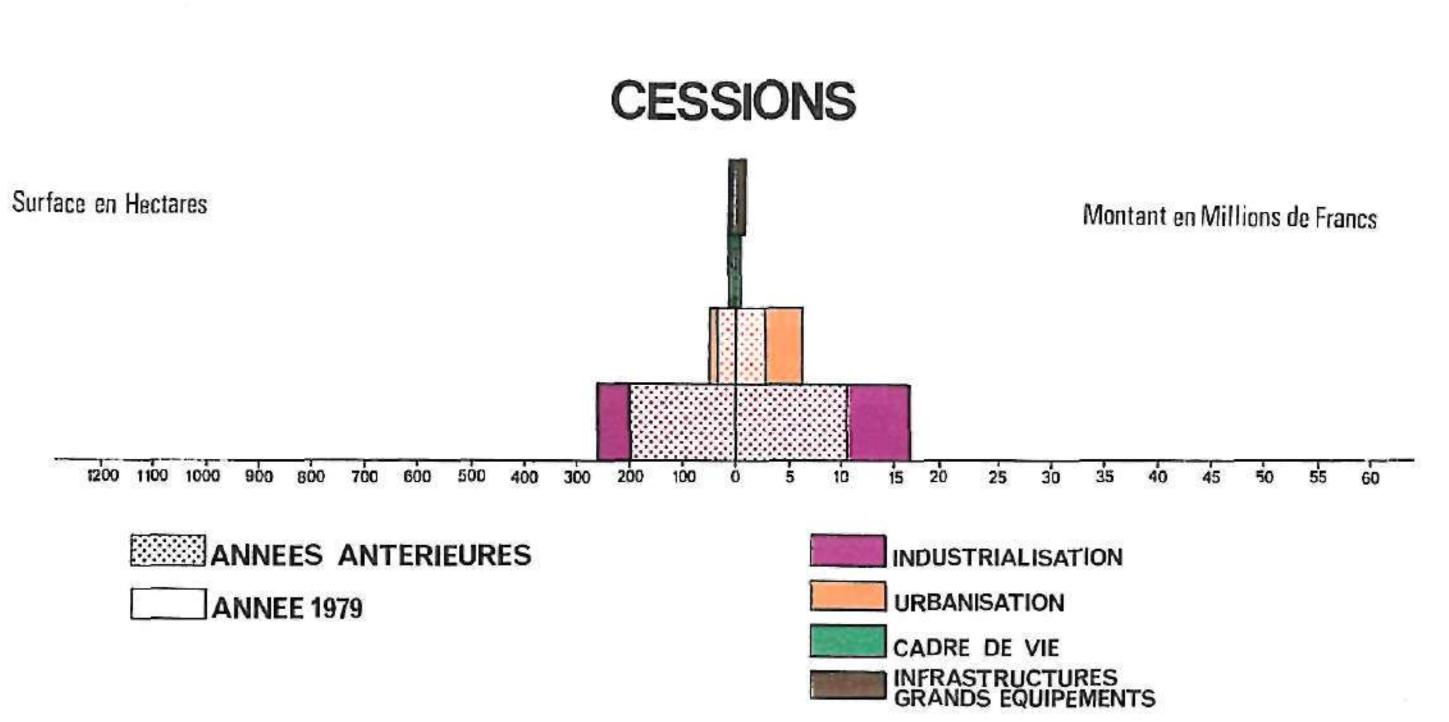
Les résultats des acquisitions et des cessions, réalisées au cours des années antérieures, de l'année 1979, et cumulés depuis l'origine sont présentés, sur le graphe ci-après pour chacune de ces finalités d'aménagement.

ACQUISITIONS

Surface en Hectares

Montant en Millions Francs

1300 1200 1100 1000 900 800 700 600 500 400 300 200 100 0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65



BILAN FINANCIER DE L'ACTION DE L'E.P.M.L.

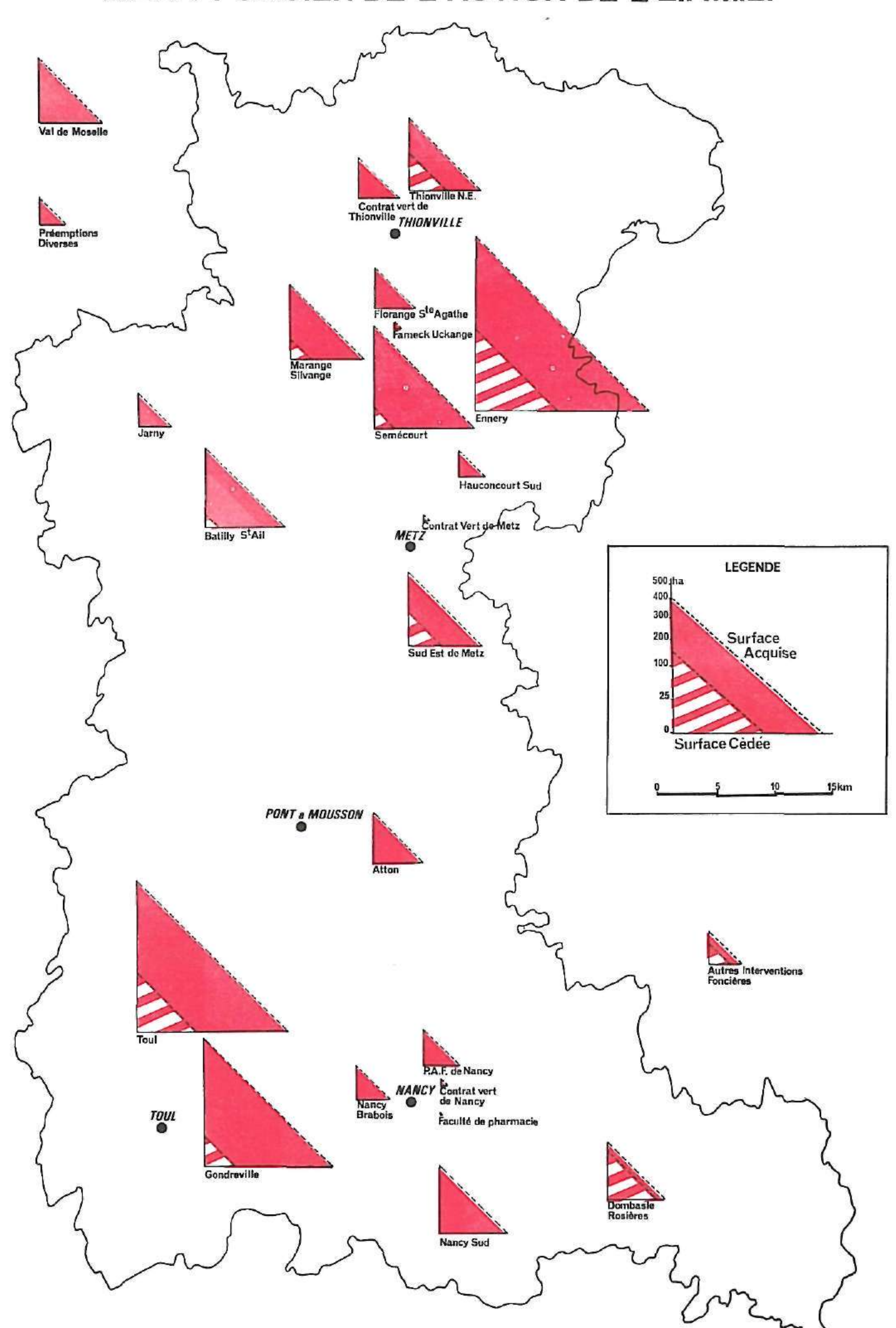


AUTORISATION DE PROGRAMME
CREDITS DE PAIEMENT CONSOMMES
} EN MILLION DE FRANCS

0

ENNERY
SEMECOURT
TOUL
GONDREVILLE
DOMBASLE-ROSIERES
SUD de NANCY (Hors P.A.F.)
FACULTE de PHARMACIE
AEROPORT REGIONAL
SUD EST de METZ
VAL de MOSELLE
THIONVILLE NORD EST
BATILLY Saint AIL
LUNEVILLE
ATTON
FLORANGE Sainte AGATHE
KŒNIGSMACKER
HAUCONCOURT NORD
HAUCONCOURT SUD
JARNY
NANCY BRABOIS
FAMECK UCKANGE
VALLEE de la CANNER
VALLEE de l'ORNE
Z.I. PORTUAIRE THIONVILLE ILLANGE
MARANGE SILVANGE
THIONVILLE
P.A.F. de METZ
CONTRAT VERT de METZ
P.A.F. de NANCY
CONTRAT VERT de NANCY
AUTRES ACTIONS CONCERTEES
PREEMPTIONS DIVERSES
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES

BILAN FONCIER DE L'ACTION DE L'E.P.M.L.



II- Gestion des Zones d'Aménagement Différé

Au cours de l'année 1979, l'E.P.M.L. est devenu titulaire du droit de préemption dans sept zones d'aménagement différé (ZAD) d'une superficie de 2714 hectares (quatre en Meurthe et Moselle pour 912 ha, trois en Moselle pour 1802 ha)., portant ainsi la surface des Z.A.D. gérées par l'E.P.M.L. à 17350 ha (cf. tableau page 8).

141 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été reçues en 1979 contre 123 en 1978 ; elles portaient sur 104 ha.

20 décisions de préemption ont été prises ; elles se sont concrétisées par cinq acquisitions de 6 ha de terrains pour un mentant de 1 180 000 F.

Ces résultats sont très modestes tant en comparaison du bilan des acquisitions de l'Etablissement qu'au regard du travail que représente la gestion des Z.A.D.

1°) Résultats de l'année

Dept.	DIA ou MDA		Décisions de préemption				Acquisitions		
	Nb	Surface (2)	Nb	Surface	Prix DIA (3)	Prix préemp.	Nb	Surface	Prix
54	78	36	9	5	633	519		4	981
57	63	68	11	14	3 929	2 059	2	2	199
TOTAL	141	104	20	19	4 562 24 F / m?.	2 578 13,60 F/to2	5	6	1 180 19,70.F/m2

2°) Résultats cumulés

Dept.	DIA ou MDA		Décisions de préemption				Acquisitions		
	Nb	Surface	Nb	Surface	Prix DIA	Prix préemp.	Nb	Surface	Prix
54	284	231	54	93	12 515	8 315	13	55	3 638
57	198	331	47	109	9 441	4 777	10	27	1 174
TOTAL	482	562	101	202	21 956 10,90 F/m2	12 092 6 r/m2	23	82	4 812 5,90 F/m2

(1) DIA : Déclarations d'Intention d'Aliéner. MDA : Mises en Demeure d'Acquérir.

(2) hectares

(3) milliers de francs

III - Gestion du patrimoine

L'année 1979 se caractérise par une nette augementation de la superficie du patrimoine agricole géré et une légère régression des résultats de la gestion du patrimoine non agricole.

1°) Gestion du patrimoine agricole

a) Récapitulation de la gestion du patrimoine agricole

Année culturale	Patrimoine à gérer (ha)	Patrimoine affecté aux agriculteurs (ha)	Montant des redevances (F)
1974-1975	638	445	53 461
1975-1976	1 175	945	122 924
1976-1977	1 535	1 267	181 052
1977-1978	1 781	1 345	222 360
1978-1979	2 137	1 379	256 034
1979-1980	2 147	1 615	335 947

La surface du patrimoine a gérer au titre de l'année culturale 1979-1980 était quasi-identique à celle de Tannée précédente malgré la progression des superficies acquises en 1979.

Cette stabilité du patrimoine à" gérer s'explique par l'importance des cessions intervenues en fin d'année 1978 et au cours de l'année 1979'.

En revanche la surface du patrimoine affecté aux agriculteurs pour 1979-1980 est en nette augmentation par rapport a l'année précédente.

Deux éléments permettent d'expliquer ce résultat :

- dans des secteurs tels qu'ENNERY Extension, THIONVILLE NORD EST, ATT0N, l'E.P.M.L. avait attendu la fin des campagnes d'acquisition d'une part, et l'information précise sur les projets d'aménagement d'autre part, avant de mettre les terrains à la disposition des agriculteurs. C'est ainsi que nombre de parcelles théoriquement louables au 11 novembre 1978 n'ont été attribuées qu'au 11 novembre 1979,

- d'une manière générale, un effort a été mené pour affecter tous les terrains louables : petits vergers, parcelles isolées, terrains jusqu'alors en friches, etc...

Les résultats de la campagne de gestion 1979-1980 sont présentés sur le tableau ci-après pour chaque secteur d'intervention.

b) Résultats de l'année culturale 1979-1980

TABLEAU VI

Secteur .	Surface affectée aux agriculteurs (ha)	Redevance perçue (F)	Nombre de locataires
ENNERY	330	68 167	66
SEMECOURT	218	44 677	29
TOUL : - VILLEY SAINT ETIENNE	406	86 348	29
- TACONNET	6	1 222	2
GONDREVILLE	188	39 600	22
VELAINE EN HAYE	70	14 278	10
DOMBASLE ROSIERES	11	2 178	6
NANCY SUD	75	15 034	11
METZ SUD EST	88	18 013	1
THIONVILLE NORD EST	36	7 279	10
VERNEVILLE	133	28 075	fi
ATTON	38	7 808	8
MARANGE SILVANGE	8	1 567	4
LA MAXE	8	1 701	2
TOTAL	1615	335 947	*206* (1)

(1) Contre 143 locataires l'année précedente

2°) Gestion du patrimoine non agricole

Les redevances perçues au titre de la gestion du patrimoine non agricole de l'E.P.M.L. pour l'année 1979 ont légèrement diminué par rapport à l'année antérieure.

Ce résultat est lié au départ des locataires de l'ancienne maison NOËL à NANCY. En effet, cet immeuble étant situé clans le périmètre de démolition du quartier Pichon, l'Etablissement s'était attaché dès son acquisition à reloger les divers occupants. C'est ainsi que 7 locataires avaient déjà libéré leurs appartements en fin d'année 1978.

Le patrimoine non agricole s'est diversifié et de nombreuses conventions nouvelles ont été établies :

. location de plusieurs petits étangs à la commune d'ENNERY.,

. location d'une chasse à un particulier (bois Labbé à MARANGE-SILVANGE),

. location d'emplacements pour l'implantation de panneaux publicitaires à VANDOEUVRE.

Les résultats de la gestion du patrimoine non agricole sont présentés ci-après :

Résultats de l'année 1979 TABLEAU VII

Secteurs	Nombre d'immeubles	Nombre de locataires	Redevance annuelle perçue (F)
ENNERY	1	1	1 500
SEMECOURT	1	1	300
TOUL	4	4	20 200
GONDRVILLE	1	1	1 200
DOMBASLE ROSIERES	2	2	14 460
NANCY SUD	?.	2	10 800
VAL DE MOSELLE	2	3	34 200
BATILLY SAINT AIL	1	1	7 200
MARANGE SILVANGE	2	2	1 100
PAF DE NANCY (1)	3	11	18 680
PREEMPTIONS DIVERSES (2)	2	2	3 650
AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES (3)	i	1	3 000
TOTAL	22	31	116 290

(1) Quartier Pichon : 3 propriétés étaient louées en 1979 : Laiterie St Hubert, Maison NOËL et Maison MARCHAL.

(?.) Secteurs de la MAXE et. de FROUARD.

(3) VANDOEUVRE

L'action de l'E.P.M.L. dans le quartier Pichon à NANCY mérite d'être soulignée car elle présente un caractère particulier au regard de ses diverses autres interventions.

En août 1977. l'Etablissement s'était rendu acquéreur des anciens locaux de la Laiterie St Hubert à NANCY. En décembre 1977, puis en décembre 1978, il avait acquis deux autres propriétés incluses dans cet ensemble immobilier. L'intervention de l'E.P.M.L. s'était faite en concertation avec la ville de NANCY, ces immeubles étant directement touchés par les projets d'aménagement du quartier.

A l'époque de leur acquisition, les anciens locaux de la Laiterie St Hubert étaient désaffectés, seul un terrain nu était loué à la Direction Régionale des Postes de Lorraine pour le stationnement de ses véhicules. Dans la Maison NOËL, qui comprenait 14 logements, 13 étaient occupés; les 5 logements de la Maison MARCHAL étaient également occupés.

Des 1978, en accord avec la Ville et la SOLOREM, futur aménageur, l'Etablissement s'est attaché à libérer ces immeubles afin de pouvoir procéder à leur démolition.

Un premier permis de démolir a été délivre le 20 février 1979 pour les anciens locaux de la Laiterie St Hubert, un deuxième permis de démolir a été délivré le 2 juillet 1979 pour les immeubles NOËL et MARCHAL.

Parallèlement, les services de l'E.P.M.L. se sont efforcés de reloger à l'amiable les locataires en place : sur les 19 occupants, 18 ont pu retrouver rapidement un nouveau logement, dont 3 dans des apoartenents propriété de la Ville de NANCY.

Un seul couple de locataires n'a pas encore accepté les propositions qui lui ont été présentées (10 par l'E.P.M.L., de nombreuses autres par la Ville de NANCY). En outre, l'E.P.M.L. a résilié la convention avec les P.T.T. en décembre 1979.

Dans ces conditions, la démolition confiée après appel d'offre aux Entreprises CARDEM et MELCHIORRE,a démarré en décembre. Il a été prévu que l'immeuble abritant le couple de locataires en place serait exclu des travaux tant que ce problème de relogement ne serait pas résolu.

D'ores et déjà d'autres agglomérations de la Métropole Lorraine ont fait part de leur souhait que l'E.P.M.L. intervienne pour les aider à régler certains problèmes fonciers en centre ville. Aussi, l'E.P.M.L. sera-t-il vraisemblablement amené, dans les années a venir à engager d'autres actions ds ce type.



2ème PARTIE

ACTION *EN* PRESTATAIRE DE SERVICES

A - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT

Présentation des opérations pour le compte de l'Etat

Par convention en date du 24 mai 1976, l'Etat avait chargé l'E.P.M.L. de l'acquisition,sur les crédits du chapitre 55-40, de terrains nécessaires â la constitution de réserves foncières en Métropole Lorraine. L'Etablissement prenait ainsi le relais de l'action engagée par les Directions Départementales de l'Equipement de Meurthe et Moselle et de la Moselle, initialement attributaires des crédits du chapitre 55-40.

L'Etat ayant décidé, à compter du 1er janvier 1978, de modifier le mode de financement de sa politique foncière, les crédits du FNAFU se sont substitués a ceux du chapitre 55-40.

A ce titre, une nouvelle convention a été signée le 23 août 1978, par laquelle l'Etat chargeait l'Etablissement des acquisitions â réaliser sur les crédits du FNAFU.

Des l'origine, l'action foncière de l'Etat en Métropole Lorraine s'est localisée sur trois secteurs,à l'intérieur desquels trois zones ont été déclarées d'utilité publique :

DUP	Surface	Date arrêté préfectoral
SEMECOURT	460 ha	02.04.1973 prorogé le 31.03.1978
TOUL	110 ha	13.08.1973 prorogé le 04.07.1978
GONDREVILLE	125 ha	24.10.1975

Préalablement à ces D.U.P., des périmètres provisoires de Z.A.D. avaient été instaurés qui ont été transformés en périmètres définitifs au profit de l'E.P.M.L. (cf. tableau II page 8).

-

Ces opérations ont été dotées d'Autorisations de Programme depuis 1971 :

TABLEAU VIII

Secteurs	A.P. antérieures	A.P. 1979	Cumul des A.P.
SEMECOURT			
cHAPITRE 55-40			
- D.D.E. 57	9 000 000	-	9 000 000 "
- E.P.M.L.	5 500 000	70 000	5 570 000
Compte F.N.A.F.U.			
- E.P.M.L.	3 000 000	2 000 000	5 000 000
TOUL-GONDREVILLE			
Chapitre 55-40			
- D.D.E. 54	6 000 000	-	6 000 000
- E.P.M.L.	500 000	-	500 000
Compte F.N.A.F.U.			
E.P.M.L.	2 000 000	1 000 000	3 000 000
TOTAL	26 000 000	3 070 OûO	29 070 000

II- Bilan de l'intervention pour le compte de l'Etat

1°) Bilan des acguisitions et des_cessions

a) Les acquisitions

Des terrains d'une superficie de 33 hectares ont été acquis pour le compte de l'Etat au cours de l'année 1979, tous l'ont été à l'amiable. Ce résultat est très faible par rapport au bilan des années précédentes. Il s'explique essentiellement par le fait que l'Etat met fin progressivement au type d'intervention qu'il a mené jusqu'à présent en Métropole Lorraine. Aussi l'action de l'Etablissement consiste-t-elle dorénavant à achever la constitution de plate-formes à" l'intérieur des périmètres déclarés d'utilité publique au profit de l'Etat.

Dans nombre de cas, les terrains restant à acquérir ne pouvant l'être à l'amiable, la procédure d'expropriation a dû être menée :

. sur le secteur de SEMECOURT, une enquête parcellaire a été engagée pour terminer les acquisitions de terrains dans la partie Sud de la D.U.P. Etat,

. sur le secteur de GONDREVILLE, une enquête parcellaire a été lancée en vue de l'acquisition des terrains non encore propriété de l'Etat dans la partie de la D.U.P.située au Nord de la R.N. 4.

L'action de l'Etat en Métropole Lorraine est récapitulée dans le tableau ci-après qui présente, pour chaque opération, outre les acquisitions effectuées par l'Etablissement, celles réalisées par les Directions Départementales de l'Equipement de Meurthe et Moselle et de la Moselle; un opérateur foncier unique, la S.E.B.L., ayant d'ailleurs été choisi dès le commencement des acquisitions.

TABLEAU IX

Secteurs	Années antérieures		Année 1979		Cumul au 31.12.1979	
	Surface (1)	Montant (2)	Surface	Montant	Surface	Montant
SEMECOURT						
Chapitre 55-40						
- D.D.E. 57	185	9 000	-	-	185	9 000
- E.P.M.L.	131	5 401	-	148	131	5 549
Compte FNAFU						
- E.P.M.L.	8	1 161	16	1 315	. 24	2 476
TOUL-GONDREVILLE						
Chapitre 55-40						
- D.D.E. 54	192	5 540	2	110	194	5 658
- EPML.	1	76	-	119	1	195
Compte FNAFU						
- E.P.M.L.	2	160	15	1 048	17	1 208
TOTAL	519	21 346	33	2 740	552	24 086

(1) hectares

(2) milliers de francs

b) Les cessions

Une seule cession peu importante est intervenue au cours de l'année 1979 : par acte du 20 décembre 1979, l'Etat a cédé une emprise de 23 ares pour un montant de 11 300 F. Ces terrains étaient nécessaires à la réalisation d'une zone d'activités sur le secteur de MARANGE-SILVANGE.

Cette quasi-absence de cessions des terrains de l'Etat ne doit toutefois pas cacher l'importance des résultats de l'action foncière qu'il a menée en Métropole Lorraine.

En effet, de la même manière que pour ses acquisitions propres, l'Etablissement Public a poursuivi un effort aux fins de constituer des ensembles d'un seul tenant qui pourront être mis à la disposition des aménageurs, ce qui confère une valeur accrue au portefeuille de l'Etat (cf. présentation des plate-formes constituées par l'Etat et l'E.P.M.L. pages 17 et 18).

2°)Gestion des périmètres provisoires de ZAD

La gestion des périmètres provisoires de ZAD dans la Métropole Lorraine est assurée par les Directions Départementales de l'Equipement de Meurthe et Moselle et de la Moselle.

3°) Gestion du patrimoine

Aux termes des deux conventions du 24 mai 1976 et du 23 août 1978, l'Etat a chargé l'E.P.M.L. de la gestion de son patrimoine.

a) Gestion du patrimoine agricole

Année culturale	Patrimoine à gérer (ha)	Patrimoine affecté aux agriculteurs (F)	Montant des redevances (F)
1974-1975	342	274	32 827
1975-1976	393	326	42 350
1976-1977	322	274	39 433
1977-1978	415	281	44 617
1978-1979	499	342	64 188
1979-1980	552	403	83 330

Le patrimoine affecté aux agriculteurs est en très nette progression par rapport aux années précédentes ; trois éléments expliquent ce résultat.

. Les terrains nouvellement acquis sur le secteur de SEMECOURT ont pu être attribués.

. Une emprise de 45 ha sur le secteur de TOUL-GONDREVILLE qui avait été exclue de la gestion, en raison d'inondations liées à la mise en eau du canal à grand gabarit, à pu être réaffectée aux agriculteurs.

. Comme pour son patrimoine propre, l'E.P.M.L. s'est attaché à affecter tous les terrains louables.

Toutefois, la majorité des terrains nouvellement acquis sur le secteur de GONDREVILLE n'a pu être affectée aux agriculteurs,car elle est concernée par des projets d'aménagement à court terme.

b) Gestion du gatrimoine non agricole

Au cours de l'année 1979, l'E.P.M.L. a fait procéder, en accord avec la Direction Départementale de l'Equipement de Meurthe et Moselle, à la démolition d'une maison acquise par l'Etat sur le secteur de TOUL. En effet,- son état vétusté et sa localisation à l'écart de toute autre habitation ne permettaient plus d'en assurer la gestion et créaient de gros problèmes de sécurité.

Dans ces conditions, l'Etat reste propriétaire d'un seul immeuble bâti qui est loué à titre précaire. La redevance perçue à ce titre en 1979 s'est élevée à 8 400 F.

B - OPERATIONS POUR LE COMPTE DU DISTRICT URBAIN DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

I - Présentation des opérations pour le compte du District Urbain de l'Agglomération Nancéienne.

Le Programme d'Action Foncière de l'Agglomération Nancéienne, adopté en 1976 par le Conseil d'Administration de l'E.P.M.L. et le Conseil du District Urbain, a été approuvé le 9 mai 1977 par le Ministre de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire. Il prévoit la constitution de réserves foncières pour un montant total estimé à 49 000 000 F. Le financement prévu est tripartite :

DISTRICT URBAIN	27 700 000 F
ETAT	6 300 000 F
E.P.M.L.	15 000 000 F (1)

- Outre sa qualité de co-contractant du PAF, l'E.P.M.L. a été chargé par le District de certaines des acquisitions foncières programmées. Pour la mise en oeuvre de cette mission, il a été prévu que des conventions particulières seraient passées au cas par cas pour préciser les conditions d'intervention de l'Etablissement dans chaque secteur.

• C'est ainsi que trois conventions ont été signées entre l'E.P.M.L. et le District :

Secteur	Date de la convention
Quartier Saint-Georges	10.10.1977
Plaine d'ESSEY-PULMOY	06.01.1978
Berges de la Meurthe	24.05.1978

Par ailleurs, deux zones ont été déclarées d'utilité publique.

Secteur	Surface	Date arrêté
ESSEY-PULNOY	40 ha	17.10.1978
Berges de la Meurthe	30 ha	22.03.1979

. En outre, des financements combinés District Urbain - Etat, ont été mis en place pour la réalisation de ces acquisitions :

- 12 000 000 F pour le secteur des Berges de la Meurthe,
- 13 000 000 F pour le secteur d'ESSEY-PULMOY.

- Il peut enfin être précisé que des périmètres de ZAD ont été instaurés dont la gestion est assurée directement par les Services du District.

(1) Le bilan de la part E.P.M.L. de 15 000 000 F est inclus dans l'opération "PAF de NANCY" Tableau IV, page 13.

II- Bilan de l'intervention pour le compte du District Urbain de l'Agglomération Nancéienne.

1°) Bilans des acquisitions

24 hectares de terrains ont été acquis en 1979 pour le compte du District Urbain de l'Agglomération Nancéienne, tous à l'amiable.

Le tableau ci-après présente le résultat des acquisitions depuis l'origine pour chaque secteur d'intervention .

Secteurs	Années antérieures		Année 1979		Cumul au 31.12.79	
	Surface (1)	Montant (2)	Surface	Montant	Surface	Montant
Berges de la Meurthe		2	5	2 201	5	2 203
ESSEY-PULNOY	1	279	19	5 354	20	5 633
TOTAL	1	281	24	7 555	25	7 836

(1) hectares

(2) milliers de francs

Les acquisitions pour le compte du District, engagées dès 1978 n'ont commencé réellement à se concrétiser qu'en 1979 et doivent se poursuivre dans les années a venir.

2°) Gestion du^patrimoine

Aux termes des conventions District/E.P.M.L. précitées, l'Etablissement a été chargé de la gestion du patrimoine acquis. A ce jour, l'E.P.M.L. n'a encore procédé à aucune location, les terrains acquis n'étant pas louables (Berges de la Meurthe) ou non encore indemnisés (ESSEY-PULNOY).

C - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MEURTHE ET MOSELLE

- Par convention en date du 14 mars 1979, l'Etablissement a été chargé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle d'acquérir en son nom et pour son compte une emprise de 300 hectares sur le site de BEUVILLERS-SERROUVILLE qui avait été retenu pour l'implantation d'une usine FORD.

Cette intervention revêtait un caractère exceptionnel compte-tenu des délai impartis et de son importance pour l'emploi en Lorraine.

- Les Services de l'E.P.M.L. ont dès le départ engagé des négociations avec les exploitants agricoles concernés et leurs représentants ; elles ont abouti à la signature d'accords de libération de l'ensemble des terrains de la zone. Par ailleurs, des promesses de vente, établies sous la condition suspensive de l'implantation de FORD, ont été recueillies auprès de la totalité des propriétaires.

Ces promesses de vente ont dû être annulées, suite au renoncement de FORD d'installer une unité de construction automobile en Lorraine.

La totalité des frais qui avaient été engagés : frais de notaires, frais de géomètres et frais d'études, rémunérations de l'E.P.M.L. et de la S.E.B.L.. représentant un montant total de 372 280 F, ont été régies à l'Etablissement par la Chambre de Commerce en vertu de la convention précitée.

Une nouvelle implantation industrielle, de taille plus modeste étant projetée, une deuxième opération BEUVILLERS-SERROUVILLE a été lancée en fin d'année.

Le Syndicat Mixte pour la réalisation des zones industrielles de BRIEY qui en est le maître d'ouvrage a chargé l'E.P.M.L. des acquisitions de terrains nécessaires.

X

X X

ACTION DE L'E.P.M.L. EN PRESTATAIRE DE SERVICE

